

Regards

sur Anjou

Volume 35, numéro 6 — Août 2008

Une Smart pour les cadets policiers du poste de quartier 46!

Dans le souci constant d'améliorer la sécurité sur son territoire, l'arrondissement d'Anjou a fait l'acquisition d'une Smart pour faciliter les déplacements des cadets policiers du poste de quartier 46. Ce dernier est le tout premier de la Ville de Montréal à bénéficier d'un tel moyen de locomotion pour ses cadets.

Choisi en fonction de son pouvoir d'attraction, ce véhicule augmentera la visibilité des cadets au sein de l'arrondissement. En plus de capter l'attention des résidents, la Smart est un choix économique et écologique. Grâce à celle-ci, les 10 cadets pourront être plus prompts à accomplir leur mission de prévention qui comprend l'émission de billets de courtoisie, la patrouille

des parcs et le contact direct avec la communauté, notamment les jeunes. Leur travail est complémentaire à celui des agents de police.

La géographie de l'arrondissement d'Anjou étant particulière car elle est scindée en quatre par les autoroutes 25 et 40, les cadets policiers avaient un réel souci de déplacement. La Smart remédie à ce problème, ceux-ci n'auront plus à recourir aux patrouilleurs réguliers pour les transporter d'une destination à une autre. Bien que ressemblant de l'extérieur à une voiture de police ordinaire, la Smart n'est pas équipée comme l'une d'elles.

Des 10 cadets disponibles, quatre seront à vélo et six utiliseront la Smart. L'essentiel est qu'ils pourront désormais se déplacer plus rapidement. La sécurité dans l'arrondissement sera accrue car les cadets policiers seront plus efficaces et plus visibles. En septembre, la Smart sera utilisée par les agents sociocommunitaires pour leurs activités de prévention.

De gauche à droite, MM. Luis Miranda, maire de l'arrondissement d'Anjou et Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest et président du Comité de la sécurité publique.



Dans l'ordre habituel, M. Denis Caouette, commandant du poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal, en compagnie de M. Gilles Beaudry.



Nouvelles heures d'ouverture des postes de quartier

Les comptoirs de services des postes de quartier du Service de police de la Ville de Montréal sont maintenant ouverts de 9h à 19h, sept jours sur sept. En dehors des heures d'ouverture, vous trouverez un téléphone à l'entrée du poste de quartier (PDQ) pour communiquer avec le

9-1-1

PDQ 46 – Arrondissement d'Anjou
6850, boul. Joseph-Renaud [angle boul. Wilfrid-Pelletier]
Anjou (Qc) H1K 3V4

Téléphone: 514 280-0146
Télécopieur: 514 280-0646

Anjou
Montréal

Message de Luis Miranda

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal

L'été étant synonyme de détente, de soleil et de vacances, je vous incite à profiter des installations mises à votre disposition comme les piscines extérieures, les parcs, les pistes cyclables et à participer aux activités telles que les Soirées-concert avec Anjou-Desjardins, les matinées musicales sur l'herbe et la fête de quartier. Ce sont des moments de divertissement à partager en famille!

Amusez-vous bien tout en restant prudents. Peu importe votre moyen de transport, que vous soyez à pied, à vélo ou en automobile, les règles d'or de la prudence demeurent les mêmes pour tous. Portez attention aux autres, gardez l'œil ouvert et surtout faites preuve de courtoisie sur la route!

En matière de prudence mais d'ordre budgétaire, l'administration doit aussi rester attentive. Les années qui ont suivi la fusion des villes sur l'île de Montréal ont demandé aux arrondissements ainsi qu'à notre ville-centre un temps d'ajustement. Cependant, à l'approche du budget d'arrondissement de 2009 et à la lumière de ce que nous vivons présentement, il est permis de croire que certaines dispositions seront apportées pour alléger un tant soit peu les finances des arrondissements.

Même avec un budget limité, l'administration d'Anjou garde toujours en tête les dossiers prioritaires signalés par ses citoyens. L'acquisition de la Smart par l'arrondissement d'Anjou en vue de faciliter le déplacement des 10 cadets du poste de quartier 46 est une première dans la Ville de Montréal. En posant cette action, notre arrondissement démontre l'importance qu'il accorde à la sécurité et au bien-être de ses citoyens.

Le développement durable étant un dossier tout aussi important pour les Angevins et les Angevines, le nouveau programme de collecte des résidus verts permettra à chaque résident de contribuer à protéger l'environnement en diminuant la quantité de matières résiduelles habituellement destinée à l'enfouissement.

Ce programme est à la base d'un changement majeur dans le comportement des citoyens. Votre adhésion et votre participation au programme de collecte des résidus verts détermineront le succès de ce dernier et la poursuite des efforts de l'arrondissement en matière de développement durable.

Luis Miranda

Vous pouvez aussi me joindre au
514 493-8010.



Avis aux nouveaux résidents

Fraîchement établis dans l'arrondissement d'Anjou ?

En tant qu'arrondissement favorisant l'esprit communautaire et familial, Anjou aime accueillir et connaître ses nouveaux résidents. Alors, si vous êtes nouvellement installés dans notre territoire, nous souhaiterions vous entretenir sur notre milieu de vie et vous présenter les différentes activités offertes par notre arrondissement. Si cela vous intéresse, nous vous invitons à communiquer avec nous sans tarder au **514 493-8000**. Dans l'attente de votre appel, nous vous souhaitons la bienvenue parmi nous.

Soirées-concert avec Anjou-Desjardins Saison 2008-2009



Anne-Marie Dubois



Ensemble Kleztory

À ne pas manquer, des heures de musique exquise dans un cadre enchanteur. L'abonnement est offert au grand public à compter du 1^{er} août. Le prix de l'abonnement est de 70 \$ pour 8 concerts.

Pour s'abonner, remplir le formulaire disponible à la bibliothèque Jean-Corbeil ou se procurer des billets en vente à l'unité au coût de 10 \$ à la bibliothèque Jean-Corbeil au 514 493-8266 ou à la succursale Haut-Anjou au 514 493-8271.

LIEU

Église Jean XXIII
7101, avenue de l'Alsace

PROGRAMME

Vendredi 3 octobre 2008
Quatuor Nota Bene

Vendredi 24 octobre 2008
L'Ensemble Amati – Aventure tzigane

Vendredi 21 novembre 2008
Les Voix Humaines – La Reine-Soleil

Vendredi 5 décembre 2008
Quatuor Quattrissimo – Noël

Vendredi 23 janvier 2009
Trio Fibonacci

Vendredi 27 février 2009
Anne-Marie Dubois, pianiste

Vendredi 20 mars 2009
Société Pro Musica – Ensemble Kleztory

Vendredi 17 avril 2009
Mag Trio – Marc-André Gauthier

INFORMATION

514 493-8200

Nous vous attendons dès 20h!



Desjardins
Caisse populaire d'Anjou



*Vous êtes citoyens d'Anjou?
On aimerait vous rencontrer*

Journée portes ouvertes

Samedi 6 septembre de 10 h à 15 h
à la mairie de l'arrondissement d'Anjou

L'arrondissement d'Anjou organise une journée portes ouvertes pour une troisième année consécutive. Le but est de permettre aux citoyennes et aux citoyens de se familiariser avec l'ensemble des services qui leur sont offerts et de se réunir dans une ambiance festive.

La journée se déroulera dans l'aire de stationnement de la mairie d'arrondissement du 7701, boulevard Louis-H. La Fontaine et dans les édifices municipaux adjacents.

Les principaux partenaires de cette grande fête sont le poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal.

En adoptant la Politique de la famille lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2005, l'arrondissement d'Anjou énonçait son intention d'assurer dans l'avenir une meilleure qualité de vie aux familles angevines.

L'administration municipale a alors fait de la famille une priorité. La tenue d'une journée portes ouvertes à la rentrée est l'une des mesures concrètes que favorise la Politique de la famille afin d'augmenter le sentiment d'appartenance à notre communauté.

Une journée bien remplie pour tous ceux et celles qui ont à cœur de mieux connaître leur milieu de vie.

Notez que la journée portes ouvertes se tiendra beau temps, mauvais temps. Nous espérons vous y voir en très grand nombre. Toute la famille est attendue.

Boni! Déchiquetage de documents



Profitez de la journée pour apporter tous vos documents personnels à détruire. Des représentants de la société *Iron Mountain* seront sur place pour vous donner toute l'information sur les mesures de prévention à prendre quant au vol d'identité personnelle.

Plutôt que de jeter ces documents à la poubelle, venez nous voir le 6 septembre pour les faire déchiqueter en toute sécurité.



Programme

De 10h à 15h, vous pourrez participer aux activités suivantes :

- **exposition de différents véhicules d'utilité publique** (souffleuse à neige, balais de rues, véhicule hybride, etc.);
- **exposition de véhicules de pompiers**, kiosque d'information et visites guidées de la caserne;
- **patrouilleurs cavaliers et leurs montures**, et exposition de véhicules de police;
- **kiosques d'information sur divers services** avec documentation : affaires publiques, culture, loisirs, aménagement urbain;
- **kiosque Hydro-Québec** vous informera sur le programme « Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER 2007-2010 ». Un tirage aura lieu;
- **visites guidées du cabinet du maire à la mairie d'arrondissement**;
- **visites guidées de la bibliothèque Jean-Corbeil**, et émission de la carte de citoyen sur preuve de résidence;
- **vente de livres d'occasion** à compter de 9 h 30 au sous-sol de la bibliothèque Jean-Corbeil (7500, avenue Goncourt);
- **tour de ville** commenté en autobus;
- **épluchette de blé d'Inde** de 11 h 30 à 13 h 30;
- **atelier de maquillage, mascottes, mur d'escalade et module bungee-trampoline** viendront ajouter une touche festive à cette journée de découvertes.



COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

Un petit geste pour vous, un geste durable
pour l'environnement !

Le tiers de nos ordures étant constitué de matières organiques, la mise en place du nouveau programme de collecte des résidus verts permettra de valoriser et de transformer ces matières en compost. En prenant part à ce programme, les citoyens contribueront à la réduction des quantités de matières résiduelles habituellement destinées à l'enfouissement.

Lancé en réponse au sondage réalisé par l'administration en vue de connaître les dossiers prioritaires des résidants, le programme de collecte des résidus verts est à la base d'un changement majeur dans le comportement des Angevins et des Angevines.

En adoptant une voie progressive qui fournit aux citoyens les moyens et les outils nécessaires pour leur permettre de s'habituer à poser de petits gestes concrets en faveur de l'environnement, notre arrondissement veut faciliter leur participation. Votre engagement est primordial pour l'accomplissement et la réussite du programme de collecte des résidus verts ainsi que pour la poursuite des efforts de notre arrondissement en termes de développement durable.

La collecte

La collecte bimensuelle des résidus verts a été amorcée le 9 juillet et se prolongera jusqu'au 15 octobre alors que les feuilles mortes prendront le relais.

Au moment de la collecte, les résidus verts doivent être placés au même endroit que les ordures ménagères, soit en bordure de rue, après 20h la veille de la collecte ou avant 7h le jour même. Les résidants peuvent empiler les résidus verts dans les poubelles ou tout autre contenant réutilisable ainsi que dans des boîtes de carton, des sacs de papier, des sacs de plastique transparent ou orange ou encore des sacs biodégradables (*Biosak*, *BioBag*). À noter qu'il est formellement interdit de les déposer dans des sacs de poubelle ordinaires verts ou blancs.

Qu'est-ce qu'un résidu vert ?

Ce sont tous les résidus du jardin et du potager, notamment les feuilles, le gazon et les mauvaises herbes. Par contre, les résidus de table (par exemple la viande et les légumes cuits) n'entrent pas dans la catégorie des résidus verts.

Ce qui est considéré comme résidu vert...

Matières autorisées...

Provenant de la cuisine et du ménage

- Épluchures de fruits / légumes
- Marc de café, feuilles de thé, avec papier filtre
- Coquilles d'œufs
- Fleurs coupées et plantes avec motte

Provenant du jardin

- Tontes de gazon et produits de fauches
- Feuilles mortes / paille
- Branchages et tailles
- Plantes à fleurs et fanes de légumes
- « Mauvaises herbes »
- Fruits tombés et gâtés
- Sciure et copeaux de bois non traités
- Plumes, cheveux

Objets fabriqués à partir de matières premières renouvelables

- Sachets compostables (uniquement ceux portant l'impression grillagée blanche) certifiés DIN V 54900

Calendrier des dates de collecte

- Le mercredi 6 août
- Le mercredi 20 août
- Le mercredi 3 septembre
- Le mercredi 17 septembre
- Le mercredi 1^{er} octobre
- Le mercredi 15 octobre

Matières non autorisées...

- Restes de repas carnés
- Viandes et poissons
- Os / excréments de chien ou chat
- Matières plastiques
- Ficelles synthétiques
- Pierres
- Verre / papier / métal
- Textiles
- Bois traités
- Cendres
- Huile minérale
- Contenu du sac de l'aspirateur
- Balayures de route



Mise en candidature de grands Angevins

Aidez-nous à les faire connaître

Le comité de sélection de la soirée Hommage aux grands Angevins – Édition 2008 demande de lui faire parvenir les noms de bénévoles s'étant particulièrement démarqués par leur engagement et leur apport au développement de notre arrondissement et de notre communauté, afin que nous leur rendions un vibrant hommage lors d'une soirée qui aura lieu le 10 novembre prochain.

Cette année, trois catégories ont été créées, soit :

- **Grand bénévole** (bénévole depuis 4 ans et plus);
- **Relève bénévole** **NOUVEAU** (bénévole depuis 3 ans ou moins);
- **Coordonnateur d'organisme.** **NOUVEAU**

Qui est visé par cet hommage?

Tout bénévole/coordonnateur s'étant démarqué par un accomplissement, une implication exceptionnelle, ou ayant eu, ou ayant toujours une vision d'avenir face à son action.

Bien entendu, les personnes ayant été honorées à ce titre en 2006 et en 2007 ne sont pas admissibles.

Pour proposer un candidat

Toute personne qui souhaite proposer la candidature d'une ou de plusieurs personnes est priée de se procurer le formulaire approprié à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social dont les bureaux sont situés au 7500, avenue Concord (2^e étage). Les heures d'accueil sont de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h du lundi au vendredi. Le formulaire est également disponible sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/anjou

Les mises en candidature doivent parvenir à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social au plus tard le 12 septembre 2008.

Renseignements supplémentaires : 514 493-8205



Angevins et Angevines, à vos vélos!

Saviez-vous que? Pour les distances de moins cinq kilomètres, le vélo est le moyen de transport le plus rapide, et cela, même avant le transport en commun et l'automobile. Combinant à la fois l'énergie humaine et l'énergie motrice, les bienfaits quotidiens de l'usage de la bicyclette sont nombreux tant pour notre santé et notre qualité de vie que pour notre environnement.

En plus d'améliorer notre forme physique, le vélo contribue à diminuer l'incidence des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Au même titre que la marche, la bicyclette est le moyen de transport le plus économique et le plus écologique.

C'est l'alternative par excellence pour contrer la croissance de la congestion et du trafic automobile dans les villes et les agglomérations. De plus, privilégier le vélo à l'automobile pour les déplacements urbains aide à atténuer la pollution causée par le bruit.

Alors, qu'attendez-vous pour monter sur vos vélos cet été! Profitez de la piste cyclable, contribuez à la protection de notre environnement et rendez nos rues plus calmes et paisibles.

Angevins et Angevines, pédalez!



Matinées musicales sur l'herbe

La chèvre de M. Séguin. Conte musical pour la famille.

Un M. Séguin ratoureux, une chèvre effrontée, un loup fataliste... Mais aussi un narrateur fieffé escroc. Le méchant boucher Maurice et un âne obsédé par les patates pourries... Peu importe comment on conte l'histoire. Un fait demeure: les loups mangent les chèvres! **GRRRRRRRRROUAAAAAAH!**

Texte et musique Patrick Mathieu.

Mise en scène Paul Buissonneau.

Avec: Denis Mercier, Bernard Levasseur, Sacha Djihanian, Patrick Mathieu, Martin Dubé.

Une création de l'opéra/théâtre Voxpopuli.

En collaboration avec Les Coups de théâtre et l'Opéra de Montréal.

Le dimanche 17 août, à 12h 30, au parc Lucie-Bruneau, situé au 7501, avenue de l'Alsace.

Pour toute la famille. Entrée libre. L'activité sera annulée en cas de pluie.

Venez pique-niquer (apportez votre lunch).

Information : 514 493-8200



Ouverture officielle du Club Relaxado

Le 28 mai dernier a eu lieu l'ouverture officielle du nouveau local mis à la disposition des jeunes de 12 à 17 ans, ainsi que le lancement officiel du Club Relaxado.

Les jeunes Valérie et Mathieu ont animé la soirée de façon exceptionnelle tandis que William a démontré tout son savoir-faire en tant que technicien et photographe. Audrey et Chelsey ont lu un texte qu'elles avaient rédigé, expliquant en quoi consiste le nouveau Club Relaxado. Plus tard dans la soirée, tous les jeunes et les deux animateurs du Club ont interprété une chanson thématique composée par Marylise et Claudine.

Lors de cette soirée, les jeunes ont accueilli chaleureusement M^{me} Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou et responsable du dossier de la jeunesse, M^{me} Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement, M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, les parents des jeunes, ainsi que des représentants de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, du Service d'aide communautaire Anjou et de l'École secondaire d'Anjou.

Étaient également présents lors de l'événement, des représentants du poste de quartier 46, du Carrefour Jeunesse-Emploi Anjou / Saint-Justin, d'Entre la rue et l'école et d'Opération surveillance Anjou.

Les jeunes souhaitent remercier toutes les personnes ayant assisté à cette magnifique soirée, dont le jeune Fabrice de l'École secondaire d'Anjou qui a trouvé le nom « Relaxado » dans le cadre d'un sondage auprès des jeunes de l'arrondissement.



BIBLIOTHÈQUE Jean-Corbeil



Le samedi 6 septembre Vente de livres d'occasion

Profitez de cette unique journée dans l'année pour vous procurer des livres et des magazines à des prix imbattables! La vente annuelle des documents retirés des bibliothèques d'Anjou se tiendra le samedi 6 septembre, de 9 h 30 à 16 h 30, au sous-sol de la bibliothèque Jean-Corbeil. Les prix varient entre 0,25 \$ et 2 \$.

Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, av. Goncourt
514 493-8260

Succursale
7070, rue Jarry Est
514 493-8271

L'heure du conte

Les inscriptions pour la nouvelle session de l'heure du conte à la bibliothèque Jean-Corbeil débuteront le 25 août. L'heure du conte est une activité privilégiée pour initier les enfants de 2 à 5 ans aux plaisirs de la lecture. Chaque animation se termine par un bricolage en rapport avec les histoires lues.

Cet automne, les 8 rencontres auront lieu les samedis aux deux semaines de 10 h à 11 h.

Horaire: 20 septembre, 4 et 18 octobre, 1^{er}, 15 et 29 novembre, 13 et 20 décembre.

Coût: 10 \$ pour les enfants qui possèdent la carte de citoyen.

20 \$ pour les enfants qui n'ont pas de carte de citoyen.



Fête de quartier le 6 août

L'arrondissement d'Anjou vous convie à la troisième fête de quartier de la période estivale. Bienvenue à tous! Entrée libre. Apportez vos chaises. Les activités seront annulées en cas de pluie.

La fête aura lieu le mercredi 6 août au parc Roger-Rousseau, situé au 7501, avenue Rondeau.

17h: Début des activités.

Gueuleton relish-moutarde (hot-dogs), animation, clown, atelier de maquillage et de tatouage.

18h: Spectacle de Shilvi qui enchantera les jeunes avec ses chansons.

19h 30: Concerts Campbell: spectacle de l'Orchestre à vents de musique de films. Au programme: musique de films, de jeux vidéo et de séries de télévision. Les Concerts Campbell 2008 sont présentés par la Succession Campbell, grâce au Trust Royal.

Vers 20h 30: Danse en ligne avec Suzanne et Serge Fréchette.

Nous vous invitons à y participer en famille.



5^e édition de la fête de la famille Anjou

Un franc succès!



C'est sous un soleil radieux que s'est déroulée la 5^e édition de la fête de la famille Anjou le 25 mai dernier.

L'événement a eu lieu au parc Chénier, situé près de l'École secondaire d'Anjou. Plus de 1000 personnes étaient présentes et ont pu participer aux différentes activités, en plus de se voir servir gueuleton relish-moutarde et pizza.

C'est un rendez-vous pour 2009!



Désignation de la mairesse suppléante d'arrondissement



M^{me} Michelle Zammit

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 juin 2008, M^{me} Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement, district Centre, a été désignée mairesse suppléante d'arrondissement pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2008.

Réglementation en vigueur

Installation de clôtures, haies et murets

Depuis le 10 août 2006, de nouvelles dispositions relatives aux clôtures et aux haies installées sur le territoire angevin sont en vigueur. Aucun permis n'est requis pour installer une clôture ou une haie. Toutefois, certaines restrictions s'appliquent quant à la localisation, la hauteur, les matériaux utilisés et l'entretien.

Localisation

Les clôtures et les haies peuvent être implantées dans les zones résidentielles pour les terrains réguliers aux conditions suivantes :

- une clôture doit être implantée au-delà de la marge de recul située devant la façade principale;
- une clôture ne doit pas empiéter sur l'emprise d'une voie de circulation (sauf pour certaines exceptions);
- une haie peut être située dans une cour avant et peut empiéter dans l'emprise d'une voie de circulation à une distance d'au moins un mètre de tout trottoir public.

Hauteur

- Une clôture ne doit pas dépasser 1,80 m de hauteur.
- Une haie ne doit pas dépasser 1 m de hauteur dans la cour avant principale et 1,80 m de hauteur sur les lignes latérales et arrière.
- Des règles particulières s'appliquent aux terrains d'angle, transversal et angle transversal.

Matériaux de clôture autorisés

- Clôtures en bois peint, vernis ou teinté de couleur unique.
- Clôtures en métal de fabrication industrielle, composées d'éléments prévus à cette fin et de finition propre de manière à éviter toute blessure.
- Clôtures en matière plastique, ajourées ou non.

Matériaux de clôture prohibés

- Fil barbelé sauf dans les zones industrielles autorisées
- Panneaux d'aggloméré ou de contreplaqué
- Broche à poules
- Tôle non émaillée
- Clôtures de ferme
- Clôtures électrifiées

Entretien des clôtures et des haies

- Les clôtures doivent être maintenues en bon état en tout temps.
- Les clôtures de métal sujettes à la rouille doivent être peintes au besoin.
- Les haies vives doivent être taillées régulièrement afin de respecter les limites de hauteur prescrites au règlement de zonage.

En cas de doute ou pour être bien au fait de toutes les dispositions du règlement, communiquez avec l'arrondissement au **514 493-5115**.

Réglementation en vigueur

Aménagement des allées charretières dans les zones résidentielles

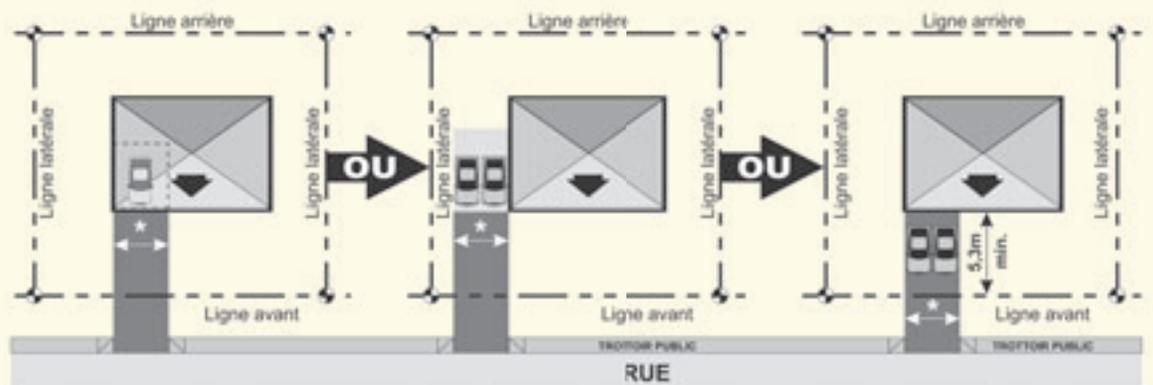
L'arrondissement d'Anjou a modifié en novembre 2007 le règlement de zonage concernant le nombre et l'emplacement des allées charretières ou d'accès dans les zones résidentielles. Pour tout aménagement ou réaménagement d'un espace de stationnement en cour avant, un permis est désormais nécessaire et les normes suivantes doivent être respectées, à savoir :

- pour les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales, un terrain doit être aménagé pour recevoir une seule allée charretière et cette allée doit être située dans la cour avant, soit vis-à-vis de la façade principale du bâtiment ou d'un abri d'auto ou d'un garage, ou soit vis-à-vis de la cour latérale;
- dans le cas d'un terrain d'angle, l'allée charretière doit être située dans une des cours avant seulement;

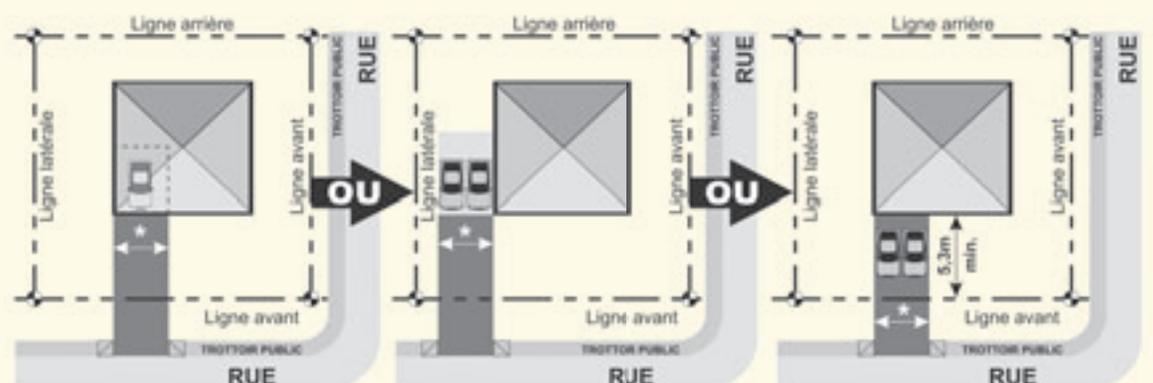
- les habitations multifamiliales ne peuvent pas aménager plus de deux allées charretières par ligne de rue;
- dans le cas où une allée supplémentaire serait nécessaire pour le stationnement d'un véhicule dont le volume hors tout est de plus de 23 m³, cette allée ne devra pas comporter d'entrée d'accès, ne devra pas être pavée sur toute sa largeur et devra comporter deux bandes de roulement de la largeur des roues du véhicule installé sur le terrain. Le stationnement de ce véhicule ne peut pas être situé dans la cour avant ni dans le premier tiers de la longueur de la cour latérale adjacent à la cour avant;
- les allées en arc ne sont plus autorisées dans les zones résidentielles.

Pour tout renseignement, communiquez avec l'arrondissement au **514 493-5115**.

Terrain régulier



Terrain d'angle



Légende

▼ Façade principale

* Largeur maximale telle que définie dans le règlement

Bulletin d'information Regards sur Anjou

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication :
Réalisation et conception graphique :
Impression :
Tirage :
Distribution :

Aline Boulé
DAA Communications
Trahan Dugas imprimeur (TDI)
22 000 exemplaires
Société canadienne des postes
(Médiaposte)
514 493-8000
ville.montreal.qc.ca/anjou
2^e trimestre 1980
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Téléphone :
Site Web :

Dépôt légal :

Copyright 2008 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.